

06/06/2023
17:44:26

COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Nos/Réf : 08824GRAF0623RHO
Collab. : Adresse Générale
Vos/Réf : 20220134- CERA / MARMOURI
Pro/Acq : ██████████
Adresse : Les Ollagnons
MORNANT (69440)
Ref Cad : AD 197 pour 808m2

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
PLU approuvé le 21/03/16 (Modif. du 03/12/18 - mise en compatibilité du 02/03/20)	A	PENAP

Droit de préemption

- Est situé dans une zone de préemption délimitée au titre de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (art. L113-15 et suivants du CU)
- *N'est pas soumis au droit de préemption urbain simple*
- *N'est pas soumis au droit de préemption urbain renforcé*
- *N'est pas compris dans une zone de préemption délimitée au titre des Espaces Naturels Sensibles des départements*
- *N'est pas situé dans une zone de préemption sur les fonds de commerces, artisanaux, baux commerciaux*

Servitudes d'Utilité Publique

- PM1 - plan de prévention des risques naturels prévisibles et/ou miniers - L562-1 et 6 du C. env art 94 du C. minier - est concerné par un plan d'exposition aux risques naturels prévisibles et/ou minier et documents valant PPRN : Inondation Garon (zone blanche)

Servitudes d'Urbanisme

- *N'est pas concerné par un emplacement réservé*

Opérations

- *N'est pas situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC)*

Environnement

Néant

Observations, prescriptions particulières et autres

- Est situé dans une zone de sismicité : Faible (2)
- Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 3 (fort)
- A voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art.1529 du CGI)
- Est situé dans un zonage d'eaux pluviales : Zone I
- Est situé dans une zone d'Appellation d'Origine Contrôlée (viticulture)
- *N'est pas situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme : Cette zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral*

06/06/2023
17:44:26

- *N'est pas situé dans une zone de retrait-gonflement des sols argileux*
- *N'est pas situé dans une zone contaminée par la mэрule ou susceptible de l'être à court terme : Cette zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral*

A Lyon, le mardi 06 Juin 2023





Nos/Réf : 08824GRAF0623RHO

Vos/Réf : 20220134- ~~08824GRAF0623RHO~~

Adresse : Les Ollagnons
MORNANT (69440)

Ref Cad : AD 197 pour 808m²

Zone(s)

A : Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres.

Droit de préemption

PENAP : Outil élaboré pour protéger sur le long terme les espaces agricoles et naturels périurbains. Il s'agit d'un zonage de protection au sein des zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme qui pérennise la vocation et l'usage de ces espaces et permet notamment de limiter les anticipations foncières.

Servitudes d'Utilité Publique

PM1 : Résulte de l'approbation des plans de prévention des risques prévisibles (concerne l'ensemble des risques naturels), dont les plans d'exposition aux risques, les plans de surfaces submersibles, les périmètres de risques valant PPRN et les plans de prévention des risques miniers (PPRM).

Servitudes d'Urbanisme

Néant

Opérations

Néant

Environnement

Néant

Observations, prescriptions particulières et autres

Sismicité : Le zonage divise le territoire national en 5 zones de sismicité : Zone 1 où il n'y a pas de prescription particulière ; Zones 2 à 5, où les règles de construction parasismiques sont applicables aux bâtiments et infrastructures.

Radon : Il s'agit d'un gaz radioactif d'origine naturelle. Une cartographie du potentiel radon classe les communes en 3 catégories (1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort). Une vigilance est demandée pour mettre en place des mesures d'étanchéité et de renouvellement de l'air intérieur.

TAB 1529 du CGI : La taxe est applicable lors de la première cession à titre onéreux du terrain, depuis son classement en zone constructible, au cours des 18 dernières années. Il existe différentes exonérations possibles.

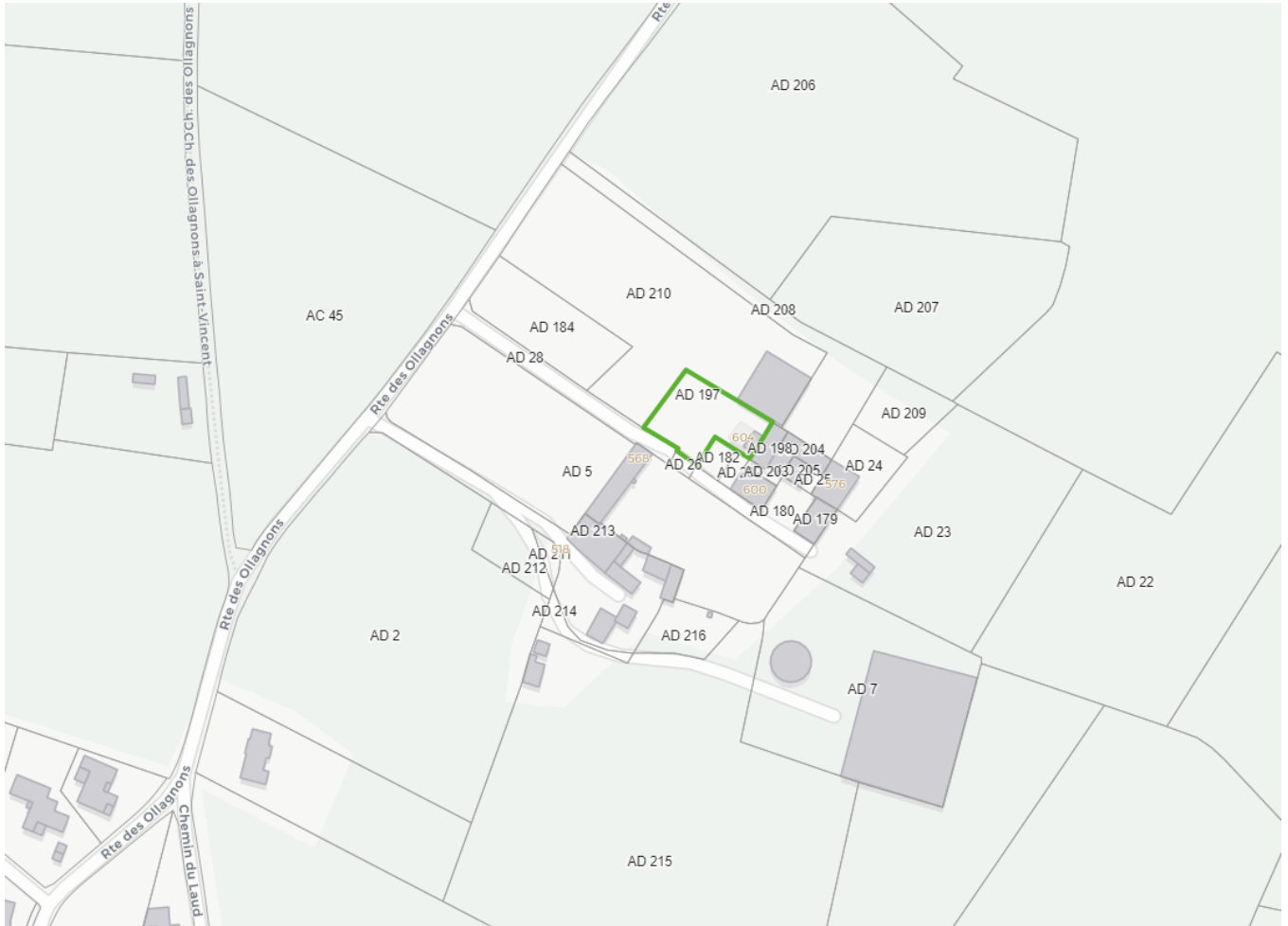
Zonage Pluvial : Outil de gestion des eaux pluviales qui permet d'organiser les diverses actions à mener en vue de réduire le ruissellement d'eau de pluie dans le zonage concerné.

AOC (viticulture) : La production viticole est encadrée par le système des Appellations d'Origine Contrôlées (A.O.C). Dans des secteurs concernés, le règlement du PLU peut interdire toute constructibilité, y compris pour les exploitants, et ainsi garantir la qualité économique et paysagère des terres.





Nos/Réf : 08824GRAF0623RH0
 Vos/Réf : 202201
 Adresse : Les Ollagnons
 MORNANT (69440)
 Ref Cad : AD 197 pour 808m2



Parcelles

Les Ollagnons 69440 MORNANT

INSEE	Préfixe	Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit
69141		AD	197	808	Les Ollagnons